

Après dix ans, Energie 2000 touche au but: le programme subséquent bénéficiera de l'expérience acquise

Energie 2000 a modéré les rejets de CO₂, permis de grandes économies d'énergie, créé des emplois et déclenché des investissements. A l'exception de la réduction du CO₂, le programme a atteint ses objectifs, en tout ou en partie, bien que seule une fraction des moyens et des mesures prévus lors de son lancement en 1990 ait été mise à sa disposition. Energie 2000 a rendu possible une quantité d'expériences qui vont maintenant bénéficier au programme subséquent: « SuisseEnergie ».

La votation du 23 septembre 1990 a introduit dans la Constitution fédérale l'article sur l'énergie, et a conduit à un moratoire de dix ans sur la construction de nouvelles centrales nucléaires. Avec le programme Energie 2000, limité d'abord à dix ans, le Conseil fédéral a rempli le mandat qui lui a été confié par le corps électoral.

Sur la base du bilan final provisoire d'Energie 2000, les responsables du programme, ainsi que leurs partenaires des cantons et du secteur privé, présentent des recommandations et des conclusions relatives au programme subséquent: SuisseEnergie. Par rapport aux années 70 et 80, marquées par les débats autour de l'énergie nucléaire et l'élaboration de scénarios énergétiques, Energie 2000 a amené des progrès notables: des objectifs chiffrés et un consensus sur les priorités de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables; des innovations, des réseaux qui fonctionnent; une large collaboration entre Confédération, cantons, communes et secteur privé, ainsi que le renforcement des conditions-cadres légales à l'échelon fédéral et cantonal. La Suisse a pu se doter, pour la première fois, d'un programme global de politique énergétique.

SuisseEnergie peut ainsi bénéficier d'acquis solides, mais doit être nettement renforcé, si l'on veut atteindre les objectifs de la politique suisse en matière d'énergie et de climat. Le succès dépendra de l'implication d'organisations privées (agences) et de l'application de conventions selon la loi sur le CO₂. Les objectifs, le potentiel et les structures de SuisseEnergie dépendent du résultat de la votation sur la redevance promotionnelle et celle en faveur de l'environnement, soutenues par le Conseil fédéral et par le Parlement. Ces redevances fournissent une contribution importante en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables - notamment par la préservation de la force hydraulique indigène face à l'ouverture du marché de l'électricité - ainsi que de la protection de l'environnement et du climat. Après le 23 septembre 1990, le 24 septembre 2000 doit permettre de faire un deuxième pas en direction d'un approvisionnement énergétique durable de la Suisse.

Berne, le 4 juillet 2000

ETEC Département fédéral de l'Environnement,
des Transports, de l'Energie et de la Communication

Service de presse

Renseignements M. H.L. Schmid, directeur suppléant de l'Office de l'énergie, directeur du programme Energie 2000, tél. 031 322 56 02:

Annexes: Documentation pour la presse

Rencontre avec les médias du 4 juillet 2000 « D'Énergie2000 à SuisseEnergie »

Le point de vue écologique

Philippe Roch, directeur de l'OFEFP

Energie2000 et le programme subséquent SuisseEnergie

Du point de vue écologique, Energie2000 a fait ses preuves. Sans ce programme, nous émettrions actuellement plus de deux millions de tonnes de CO₂ supplémentaires.

Premier exemple: le bois en tant que source d'énergie. Grâce à Energie2000:

- l'utilisation du bois comme source d'énergie a été multipliée par six entre 1990 et 1998;
- le canton de Lucerne a installé 150 chaudières à copeaux de bois qui couvrent 8% des besoins calorifiques de ce canton.

Ces efforts doivent se poursuivre et être intensifiés. Il est certainement possible de multiplier encore par deux l'utilisation du bois comme source d'énergie.

Dans d'autres domaines également, les efforts consentis sont importants pour l'environnement et le climat. Il faut donc les intensifier:

- promotion de l'énergie solaire, une forme d'énergie propre;
- maintien et renouvellement de la force hydraulique;
- utilisation rationnelle de l'énergie.

Importance des projets énergétiques pour le climat et l'environnement

La taxe d'encouragement et la taxe écologique contribuent de manière essentielle à réduire les émissions de CO₂ et les polluants atmosphériques.

Climat

La loi sur le CO₂, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2000, prévoit:

- des objectifs contraignants de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2010, par rapport à 1990: -10% au total (-15% pour les combustibles, -8% pour les carburants);
- une taxe sur le CO₂, de manière subsidiaire uniquement, au cas où les mesures librement consenties par les milieux concernés et les autres mesures prises ne suffiraient pas.

Les projets énergétiques contribuent de manière significative à réaliser notre objectif de protection du climat. Par rapport à 1990, les émissions de CO₂ peuvent être réduites d'environ 12% d'ici à 2010.

Si ces projets parviennent à réduire suffisamment les émissions de CO₂ provoquées par les combustibles et les carburants, on pourra renoncer à introduire la taxe sur le CO₂.

Les projets énergétiques complètent la loi sur le CO₂: ils donnent une impulsion aux énergies renouvelables qui ménagent l'environnement et permettent d'amortir les effets de l'ouverture du marché de l'électricité.

Protection de l'air et santé

- Malgré le recul de nombreux polluants atmosphériques, les objectifs de réduction ne sont pas encore atteints partout.
- Contribution importante des projets énergétiques dans le domaine des oxydes d'azote (-4 %). Réduire le smog estival, c'est améliorer la santé.

Les deux projets énergétiques rendent concurrentielles les énergies renouvelables. L'utilisation efficace de l'énergie devient plus attrayante. Les projets renforcent considérablement la politique environnementale ainsi que les efforts consentis au plan national pour atteindre l'objectif international de protection du climat.

Il faut absolument saisir cette chance qui s'offre à nous de donner à la Suisse un avenir énergétique qui ménage l'environnement. Cela d'autant plus que les milieux économiques n'en retirent guère d'inconvénient, mais en profitent au contraire dans bien des domaines. N'est-ce pas ainsi que la politique énergétique et environnementale devrait se présenter?

OFFICE FEDERAL DE L'ENERGIE

Entretien avec les médias « D'Energie2000 à SuisseEnergie »

Enjeux de la votation du 24 septembre 2000 sur les redevances énergétiques

mardi 4 juillet 2000 à 10h00, au Palais fédéral, Berne, salle 86

Programme :

10.00	Accueil	M. U. Ritschard, chef de l'information, Office fédéral de l'énergie
10.05	Rétrospective du directeur du programme Energie 2000	M. H.-L. Schmid, directeur adjoint, Office fédéral de l'énergie
10.15	Aperçu du programme subséquent	M. H. Werder, secrétaire général, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
10.25	Le point de vue des cantons, expérience tirée des redevances cantonales	Mme B. Schneider, membre du Conseil d'Etat, Bâle-Ville
10.35	Le point de vue écologique	M. P. Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
10.45	Le point de vue d'une entreprise industrielle	M. H. U. Hofer, directeur général, Mettler-Toledo GmbH
10.55	Questions des journalistes	

SuisseEnergie, programme subséquent d'Energie 2000

Le programme SuisseEnergie doit non seulement reprendre les structures et les produits d'Energie 2000 qui ont donné satisfaction, il doit encore assurer la mise en œuvre de mesures nouvelles : collaboration avec des agences énergétiques (conformément à la loi sur l'énergie), conventions prévues par la loi sur le CO2 et programme d'encouragement lié à la redevance promotionnelle soumise à votation.

1. Point de la situation

En 1996-97, le dialogue sur la politique énergétique a réuni, à l'initiative du chef du DETEC, tous les acteurs importants dans le domaine de la politique énergétique. Il y a été convenu que le programme doit principalement faire porter ses efforts sur le rendement énergétique et sur les énergies renouvelables, même après 2000. La force hydraulique doit rester l'épine dorsale de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. Aux nouvelles prescriptions et interdictions, il faut en principe préférer les mesures facultatives et les instruments économiques.

En octobre 1998, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer un programme de relève pour Energie 2000, en collaboration avec les cantons et les milieux économiques. Au printemps suivant, le projet « Programme de politique énergétique après l'an 2000 » a été envoyé en procédure de consultation auprès de 119 acteurs intéressés. Les résultats ont révélé un soutien massif à un tel programme, qui assurerait une relève sans à-coups d'Energie 2000.

Le programme subséquent doit exploiter les expériences issues d'Energie 2000 et les structures mises en place sous ce programme. Il faut éviter les discontinuités. On veillera surtout à ne pas décourager les nombreux partenaires d'Energie 2000 en recommençant à zéro ou en abandonnant des réseaux et des produits déjà éprouvés.

Il s'agit par ailleurs d'éliminer les points faibles d'Energie 2000. Le caractère facultatif des mesures a certes fait ses preuves; il ne doit cependant pas donner lieu à une attitude de laisser-faire. Il faut au contraire renforcer le programme, par le biais d'agences énergétiques conformément à la loi sur l'énergie, par des conventions selon la loi sur le CO2 et par un programme promotionnel selon la loi sur une taxe d'encouragement en matière d'énergie. Par ailleurs, les standards et les prescriptions adoptés ont eu un effet favorable sur le rapport coûts-bénéfices pour les collectivités publiques. Ils doivent être plus largement appliqués aux appareils, véhicules à moteur et bâtiments aux niveaux fédéral et cantonal.

Le contenu et les structures de SuisseEnergie dépendent essentiellement de l'issue de la votation populaire du 24 septembre 2000 sur la redevance promotionnelle et sur la redevance pour l'environnement, qui bénéficient toutes deux du soutien du Conseil fédéral et du Parlement, mais aussi de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Si la redevance promotionnelle est acceptée, le programme subséquent se verra attribuer 450 millions de francs par année (au lieu des 50 millions actuels) pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, le recours aux énergies renouvelables, ainsi que le maintien et la rénovation des centrales hydrauliques.

2. Objectifs

D'après les perspectives les plus récentes en matière d'énergie, les objectifs de SuisseEnergie pourront être nettement plus ambitieux en cas d'acceptation des taxes énergétiques qu'en cas de refus. Dans un contexte de croissance économique soutenue, la politique énergétique telle qu'elle a été menée jusqu'à présent permettrait de stabiliser plus ou moins les rejets de CO₂ d'ici 2010 ; par contre, ils ne pourraient pas être réduits de 10 %, comme l'exigent les objectifs adoptés. Il faut pour cela des efforts supplémentaires, notamment sous forme de taxes et de prescriptions nouvelles (figure 1).

3. Structures

L'organisation de SuisseEnergie repose sur la répartition des tâches telle qu'elle est stipulée par la constitution fédérale et les lois (LEn, loi sur le CO₂, le cas échéant LTE). La Confédération est responsable de la coordination du programme et des dispositions applicables aux appareils et aux véhicules à moteur; les cantons s'occupent de la législation et de l'exécution des mesures légales dans le secteur du bâtiment ; les agences enfin sont les organes exécutifs selon la loi sur l'énergie et la loi sur le CO₂. Une attention particulière sera vouée à la collaboration active entre la Confédération, les cantons et l'économie (figure 2).

3.1 Direction

En leur qualité d'autorités politiques compétentes, le Conseil fédéral et le DETEC imposent les objectifs politiques (cf. figure 2). La direction opérationnelle incombe à la direction du programme au sein de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

L'orientation stratégique du programme est fixée par le groupe stratégique, où sont représentés la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, les milieux économiques et les organisations de protection de l'environnement. Cet organe est chargé d'adapter le programme à l'évolution des conditions cadres. Il se prononcera plus particulièrement sur les objectifs et les mesures, les agences, le controlling et la stratégie d'évaluation.

3.2 Agences et organisations privées

Dans les secteurs «Bâtiment», «Economie» et «Mobilité», des agences ou des organisations privées pourront assumer un certain nombre de tâches en vertu des lois sur l'énergie et sur le CO₂. Cette répartition devrait permettre d'augmenter considérablement l'efficacité, l'efficience et la dynamique propre du programme et de lui assurer une plus grande portée. Elle devrait en outre présenter des avantages par rapport à des solutions purement étatiques ou en comparaison des secteurs d'Energie 2000, cela tant sur le plan de l'économie nationale que du point de vue des finances fédérales. Par le biais de conventions de prestations, les organisations privées s'engagent à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs.

Dans le cadre de leur mandat de prestation, les agences décident librement de leur organisation interne. Il leur incombe de veiller à ce que les objectifs convenus soient atteints. Vis-à-vis de la direction du programme, elles sont tenues de procéder à une évaluation et à mettre sur pied un système de contrôle et de rapport standardisé.

Conformément à la loi sur l'énergie, les organisations assurent leur propre financement. Cependant, la Confédération peut participer financièrement aux projets dans le cadre des dispositions légales. Les agences sont sélectionnées en fonction de leur compétence, de leur couverture du marché, de leur indépendance et de leur motivation, après consultation des cantons. Plus de 50 organisations ont manifesté leur intérêt lors d'une mise au concours en février 1999. Jusqu'à présent, le Vorort et l'USAM ont fondé, entre autres, l'*Energie-Agentur der Wirtschaft*

(EnAW) (Agence de l'économie), une large coalition de représentants des énergies renouvelables et de l'industrie des économies d'énergie ont mis sur pied l'*Agentur für erneuerbare Energien und Energieeffizienz (AEE)* (Agence pour les énergies renouvelables et pour l'énergie efficace), la branche des appareils électriques et une organisation de protection des consommateurs ont fondé l'*Energieagentur für Elektrogeräte (EAE)* (Agence énergétique pour les appareils électriques). Viennent s'y ajouter l'Agence suisse pour le rendement énergétique (S.A.F.E.), l'association Minergie fondée par les cantons et la Quality Alliance Eco-Drive dans le secteur de la mobilité.

4. Programme d'encouragement

La loi sur l'énergie prévoit l'allocation par la Confédération de contributions globales aux cantons qui ont mis sur pied leur propre programme d'encouragement selon des critères d'efficacité définis, et qui débloquent un crédit annuel au moins équivalent aux fonds attribués par la Confédération. En cas de reconduction du budget d'Énergie 2000, le montant de la contribution globale de la Confédération se montera à environ 12 millions de francs par an au total. Toujours selon la loi sur l'énergie, la contribution globale se calcule d'après l'efficacité du programme promotionnel cantonal.

Un programme de promotion en vertu de la loi sur une taxe d'encouragement en matière d'énergie (LTE) devra reposer sur une stratégie élaborée par la Confédération, les cantons et les milieux économiques. La mise en œuvre efficace et transparente des mesures décidées devrait garantir l'obtention d'effets notables. Dans le secteur du bâtiment, la Confédération et les cantons se sont mis d'accord sur les grandes lignes d'un tel programme. Celui-ci prévoit entre autres de soutenir le standard Minergie aux nouvelles constructions et aux travaux d'assainissement, et de promouvoir les énergies renouvelables. Dans le domaine des transports, les mesures visent avant tout le comportement lié à la mobilité, alors que dans l'industrie ce sont les analyses énergétiques et la promotion de technologies trans-sectorielles efficaces qui figurent au premier plan. Dans le cas de projets de grande envergure, on envisage d'attribuer par adjudication les moyens promotionnels aux projets qui présentent le meilleur rapport entre les économies d'énergie envisagées et les fonds sollicités, ce qui doit permettre une utilisation optimale et flexible des moyens promotionnels (figure 3).

On encouragera en premier lieu les mesures et les technologies qui se trouvent au seuil de la rentabilité, notamment par le biais d'investissements incitatifs. La capacité concurrentielle des technologies d'avenir s'en trouvera renforcée. A cet égard, SuisseEnergie se contente de donner des impulsions : 80 à 90 % des moyens doivent être fournis par des privés et par l'économie. Outre les investissements, on aura recours à des cautions et à de nouveaux instruments financiers (p. ex. contracting). Afin de minimiser l'effet d'aubaine, le soutien sera limité aux mesures qui amènent des économies d'énergie considérables et qui vont nettement au-delà des exigences légales. Au fil du temps, les contributions seront réduites ou les critères seront plus sévères. Les produits faisant l'objet de mesures d'encouragement deviendront des standards qui bénéficieront également à des personnes qui ne peuvent pas participer au programme. A plus long terme, la réforme fiscale écologique deviendra un instrument clé de la politique énergétique. C'est la raison pour laquelle la redevance promotionnelle est limitée à dix ans (15 ans au maximum), et que la redevance en faveur de l'environnement prendra sa relève.

Si les objectifs ne sont pas atteints, la taxe sur le CO₂ verra le jour au plus tôt en 2004, conformément à la loi sur le CO₂. Elle pourra prendre une forme différente selon qu'elle frappera les combustibles ou les carburants. Les entreprises pourront être libérées de la taxe si elles

s'engagent à limiter leurs rejets de CO2 dans une mesure adéquate, cela afin d'éviter qu'elles soient désavantagées par rapport à la concurrence étrangère. Les recettes de la taxe seront intégralement rétrocédées à la population et à l'économie. Elles ne serviront par conséquent pas à financer des mesures de politique énergétique.

5. Et maintenant ?

Selon l'issue de la votation populaire du 24 septembre 2000, les trois scénarios suivants sont envisageables (figure 3) :

- Rejet de la redevance promotionnelle

Les activités promotionnelles seront poursuivies avec la même ampleur que jusqu'à présent (50 millions de francs/an prélevés sur le budget fédéral) en vertu de la loi sur l'énergie. Les négociations concernant les mandats de prestations et les mandats donnés aux agences doivent être terminées d'ici la fin de l'année. La réalisation des objectifs en matière d'énergie et de climat nécessitera vraisemblablement l'introduction d'une taxe sur le CO2 en 2004. Du fait qu'elle agit uniquement par le biais d'une augmentation des prix, des taux de redevance élevés seront nécessaires.

- Programme d'encouragement selon LTE

Dans ce cas également, les mandats de prestations et les mandats aux agences devront être finalisés pour la fin de l'année, afin de permettre le lancement du programme subséquent au début de l'an 2001. Les modalités d'exécution et les ordonnances d'application relatives à la loi sur une taxe d'encouragement en matière d'énergie devront encore être élaborées. La LTE pourra entrer en vigueur en avril 2001 au plus tôt. Grâce aux aides financières, l'économie jouira d'une marge de manœuvre considérable.

- Initiative solaire

Le programme subséquent serait également lancé au début de l'an 2001 sur la base de la loi sur l'énergie. L'initiative solaire nécessiterait tout d'abord l'adoption d'une loi d'exécution, qui pourrait entrer en vigueur début 2003. D'ici là, les activités promotionnelles devraient être financées par la caisse de la Confédération à un niveau au moins comparable à celui qui prévalait jusqu'ici, en vertu de la loi sur l'énergie.

Le programme SuisseEnergie sera probablement lancé le 30 janvier 2001.

Berne, 4 juillet 2000

DETEC Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication

Service de presse

Renseignements: Dr. Hans Luzius Schmid, Directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie,
chef du Programme Energie 2000, tél. 031/322 56 02

Figure 1

E2000+: Perspectives 2010¹⁾

Promotion	Sans LTE 55 mio.	Avec LTE 450 mio. ³⁾
<u>Util. rationnelle de l'énergie</u>		
Energies fossiles ⁴⁾	stable	-11%
CO ₂ ⁴⁾ (par rapport à 1990)	-2% ²⁾	-13%
Electricité	+10 %	+7%
<u>Energies renouvelables</u>		
Force hydraulique	Stable?	+1-3 %
Autres: électricité (apport)	+0,5 %	+1-1,5 %
chaleur (apport)	+3 %	+10 %

1) Par rapport à 2000, croissance PIB 1998 - 2010: 2,2 % p. a.

2) Objectif loi CO₂: -10 %

3) Taxe d'encouragement dès 2001 et norme de base dès 2004

Effet similaire pour l'initiative solaire (dès 2003, introduction par étapes)

4) Sans vols pour l'étranger

Figure 2

SuisseEnergie

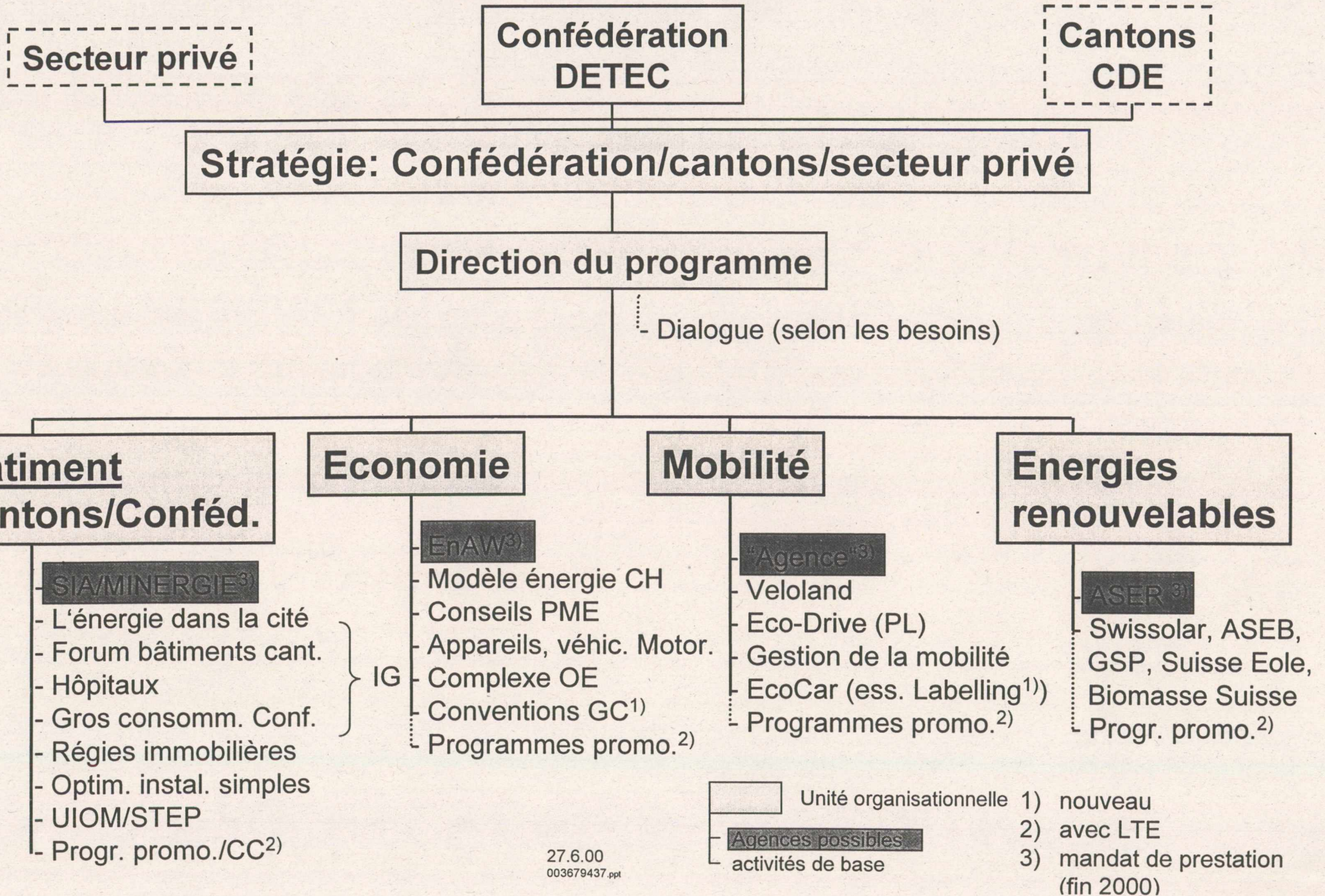


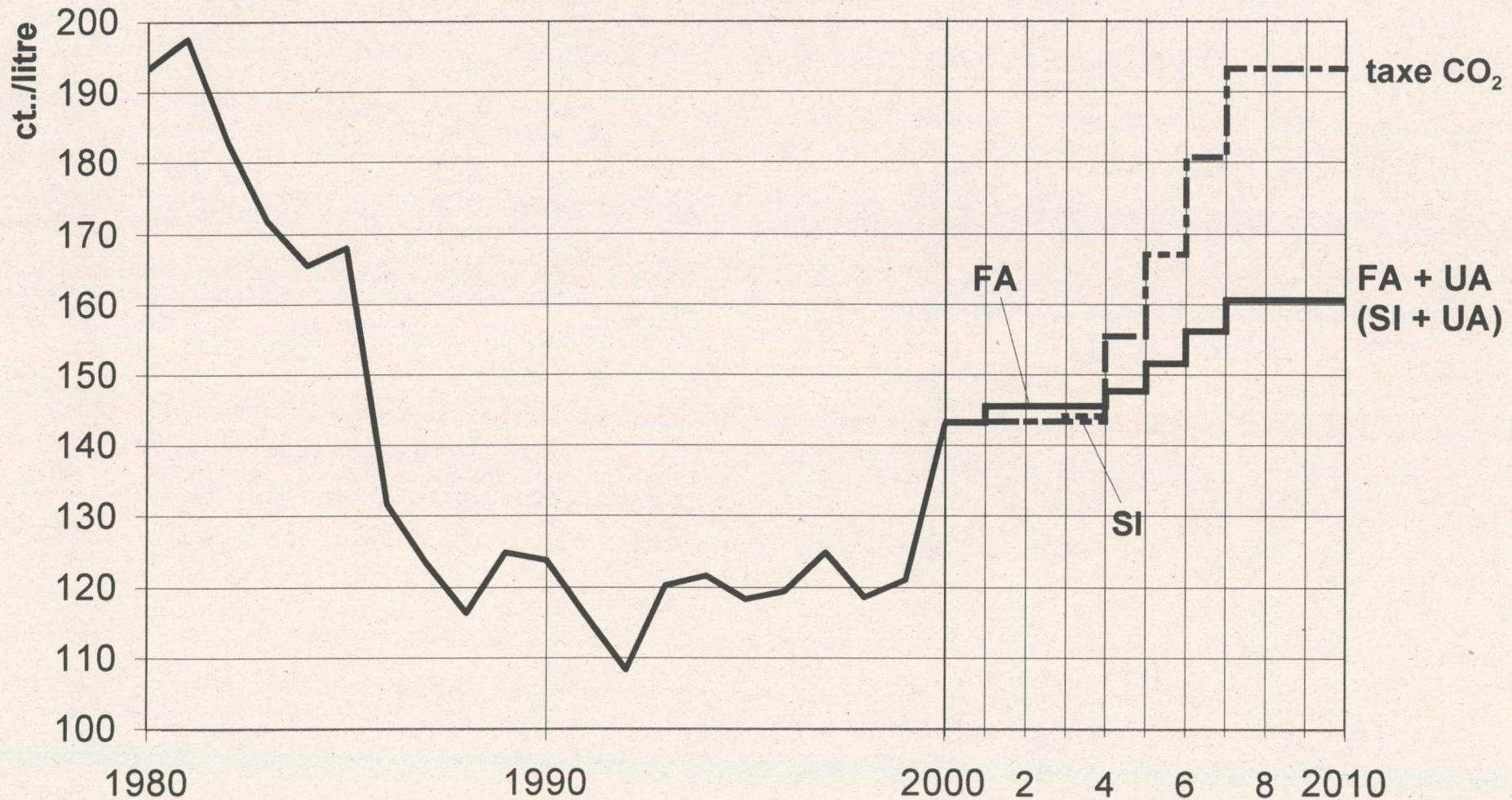
Figure 3

SuisseEnergie : scénarios redevances/promotion

E2000		SuisseEnergie										
		<u>RE</u> : ≤ 2 ct./kWh, ≤ 3 mia. réduction primes AVS (18 ct./l essence, 25 Fr./100 kg mazout)										RP+RE 2 X OUI (3 X OUI)
		<u>RP</u> : 0,3 ct./kWh, 450 mio.; URE, En. ren., hydro (10-15 ans) (2,7 ct./l essence, 3,75 Fr./100 kg mazout)										
URE/RE												
		<u>RE</u> : ≤ 2 ct./kWh, ≤ 3 mia. réduction primes AVS (18 ct./l essence, 25 Fr./100 kg mazout)										Initiative solaire + RE 3 X OUI
		<u>I.-solaire</u> : 0,5 ct./kWh, 750 mio, RE/URE (20+ ans) (4,4 ct./l essence, 6 Fr./100 kg mazout)										
50 Mio. URE/RE												
		<u>tx. CO2</u> : ≤ 210 Fr./t CO2, 3 mia. (max. 6 mia.) restit. à la population / à l'économie (8,50 Fr., max. 60 Fr./100 kg mazout), 50 ct./l essence										Taxe CO2 3 x NON
50 Mio. URE/RE (caisse fédérale)												
1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	

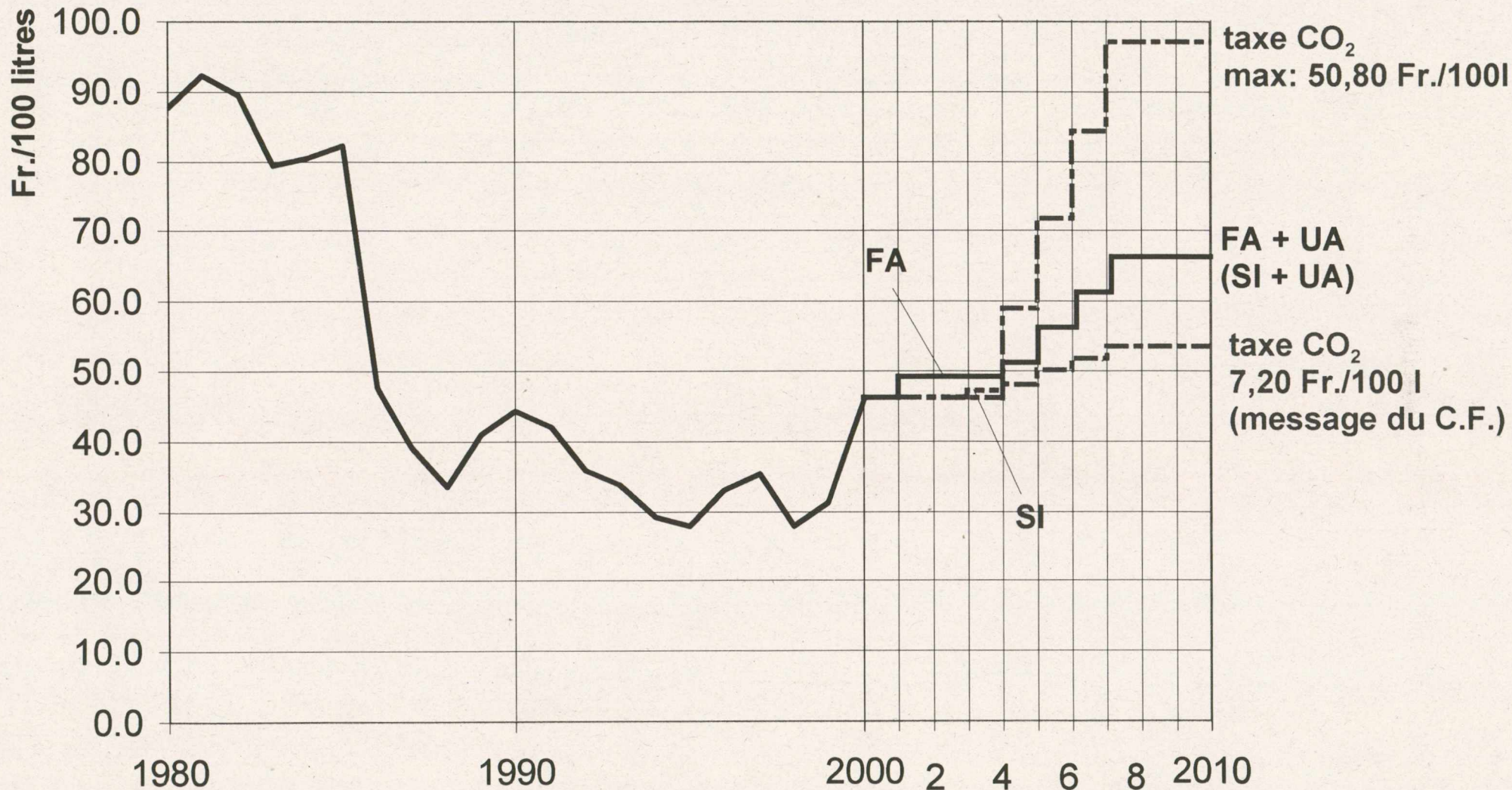
Evolution du prix de l'essence sans plomb 95

Hypothèses: UA: redevance pour l'environnement 17,6 ct./l, en 4 tranches à 4,4 ct./l, dès 2004
 FA: redevance promotionnelle 2,6 ct./l, dès 2001 } SI ou FA comprises dans UA
 SI: initiative solaire 4,4 ct./l, dès 2003 en 5 tranches } (non cumulées)
 Taxe sur le CO₂ 50 ct./l, dès 2004, en 4 tranches



Evolution du prix de l'huile de chauffage extra-légère

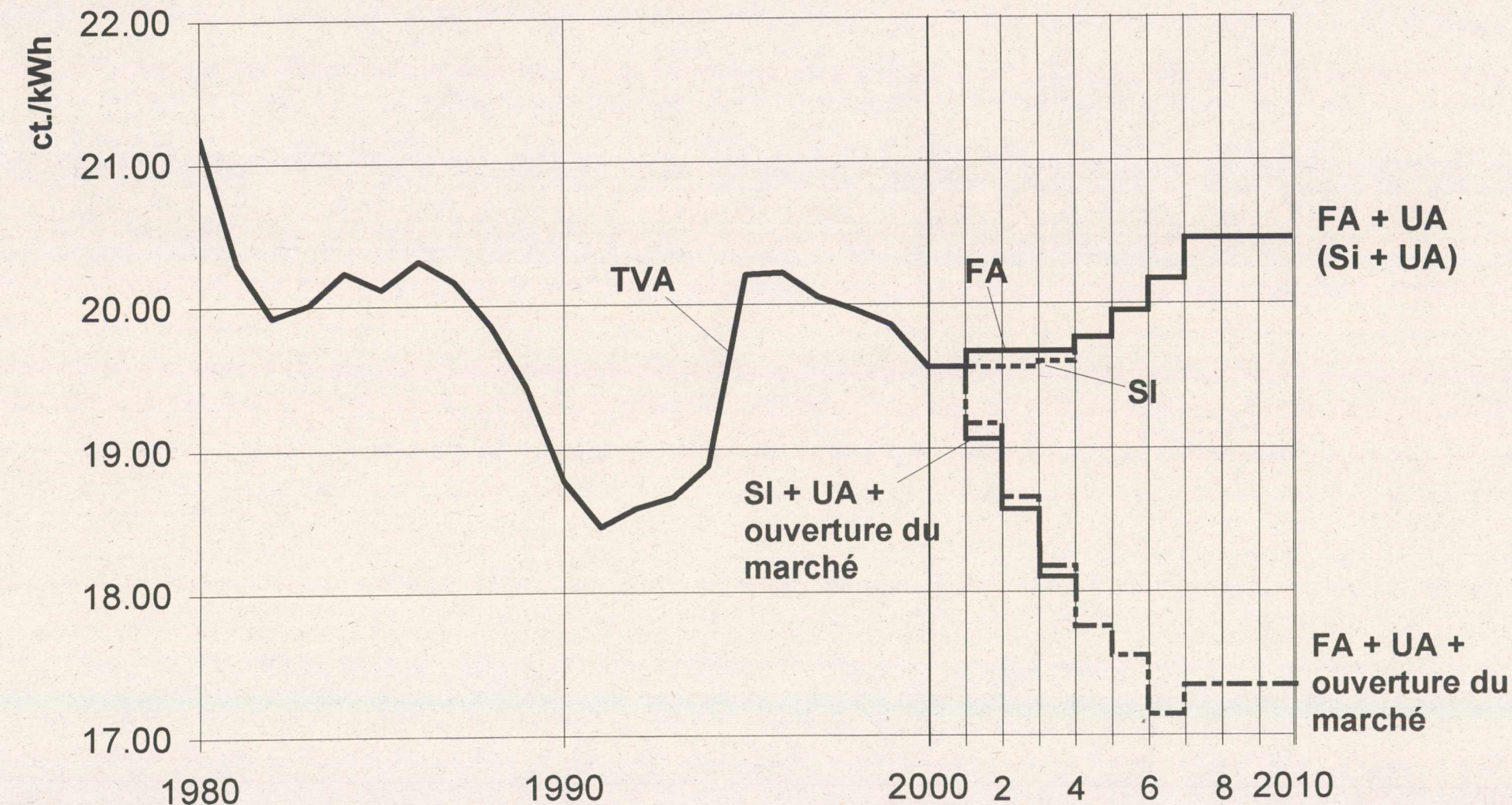
Hypothèses: UA: redevance pour l'environnement 20 Fr./100 l, en 4 tranches à 5 Fr./100 l, dès 2004
 FA: redevance promotionnelle 3 Fr./100 l, dès 2001 } SI ou FA comprises dans UA
 SI: initiative solaire 5 Fr./100 l, dès 2003 en 5 tranches } (non cumulées)



Evolution du prix de l'électricité

Hypothèses:

UA: redevance pour l'environnement 2 ct./kWh (uniquement nucléaire): 0,8 ct./kWh, en 4 tranches, dès 2004
FA: redevance promotionnelle 0,3 ct./kWh (uniquement nucléaire): 0,12 ct./kWh, dès 2001 } SI ou FA comprises dans UA
SI: initiative solaire 0,5 ct./kWh (uniquement nucléaire): 0,2 ct./kWh, dès 2003 en 5 tranches } (non cumulées)
Ouverture du marché: -3 ct./kWh en 6 tranches à -0,5 ct./kWh dès 2001



COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrôle des résultats en politique énergétique: publication de nouveaux résultats d'Energie 2000

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) fait régulièrement examiner, par des institutions neutres, les effets des mesures de politique énergétique mises en œuvre à la faveur du programme Energie 2000. Ces études aident à mettre en évidence les forces et les faiblesses du programme, à déclencher des processus d'apprentissage chez tous les participants et à optimiser l'emploi des fonds disponibles. L'OFEN publie quatre de ces études.

A l'instar de l'arrêté qui la précédait, la loi sur l'énergie prescrit des contrôles obligatoires de résultats. Les 58 études réalisées à ce jour à propos de l'efficacité des mesures et des activités de politique énergétique ont débouché sur de nombreuses améliorations.

Les quatre évaluations publiées aujourd'hui ont pour but de rendre les résultats compréhensibles pour les personnes non directement impliquées, de contribuer au débat de politique énergétique et de mettre en marche des processus d'apprentissage dans l'optique du programme appelé à prendre le relais d'Energie 2000. Elles concernent

- le programme de subventions d'installations solaires;
- le centre de coordination d'Energie 2000 pour la Suisse italienne;
- l'organisation régionale d'Energie 2000 en Suisse romande;
- l'évolution de la consommation d'énergie de 1990 à 1999 et 2000.

Ces études peuvent être commandées à l'OFCL/OCFIM, 3003 Berne, www.admin.ch/edmz avec indication du numéro de commande. Les médias peuvent se procurer les rapports directement à l'Office fédéral de l'énergie, tél. 031/322 56 24.

Berne, le 4 juillet 2000

Office fédéral de l'énergie

Renseignements: M. Peter Ghermi, section politique énergétique, OFEN, tél. 031 322 56 24

Annexe: Description des quatre nouvelles évaluations du programme Energie 2000

Description des quatre nouvelles évaluations du programme Energie 2000

Les études ont été publiées en allemand ou en français. Elles contiennent un résumé dans l'autre langue.

Evaluation des Subventionsprogrammes für Solaranlagen

Frohmut W. Gerheuser, Büro für Politikberatung und Sozialforschung, Brugg AG

Distribution: OFCL/OCFIM, 3003 Berne, n° de commande 805.523 d

Le programme fédéral de subvention d'installations solaires a été adopté par le Parlement à la fin de 1996. En octobre 1999, 7'100 requêtes avaient été déposées pour des installations solaires thermiques et 630 pour des installations photovoltaïques. Elles ont été traitées par SWISSOLAR sous la supervision technique de l'Office fédéral de l'énergie. Le traitement d'un dossier coûtant en moyenne 160 francs, les frais administratifs se montent à quelque 10 % des coûts totaux pour les installations thermiques et 0,6 % pour les installations photovoltaïques. L'auteur estime que le traitement des demandes a été bon marché, orienté vers le client et, dans l'ensemble, exemplaire. Il relève que la forte demande – qui a dépassé toutes les attentes – a provoqué des goulets d'étranglement. L'effet d'aubaine pécuniaire s'est fortement fait sentir; les subventions fédérales ont surtout joué un rôle de reconnaissance symbolique, et elles ont contribué à l'internalisation des coûts externes. Globalement, l'impact est toutefois resté limité. L'auteur formule une série de recommandations qui invitent en premier lieu à mettre en place une stratégie globale et à long terme.

Evaluation der regionalen Tätigkeiten von Energie 2000 anhand der regionalen Koordinationsstelle für die italienische Schweiz

Dr. Roman Rudel, Istituto di Ricerche Economiche, Lugano

Distribution: OFCL/OCFIM, 3003 Berne, n° de commande 805.522 d

Le centre de coordination est une structure organisationnelle et opérationnelle régionale du programme Energie 2000; elle réunit toutes les activités des secteurs, à l'exception des Collectivités publiques et des Hôpitaux. L'auteur estime que le nombre des activités de cet organisme est supérieur à la moyenne de ce qui se fait dans la région. Ces activités intéressent régulièrement un large public et font l'objet de comptes-rendus dans les médias. Le centre de coordination s'est profilé comme une plaque tournante régionale pour les questions d'énergie; il est souvent perçu comme un important point de contact et sollicité comme tel. Il a donné beaucoup d'influx sur le plan de la politique énergétique et a été à l'origine d'un grand nombre de processus d'apprentissage à long terme, que ni le service cantonal de l'énergie, ni les différents secteurs n'auraient pu susciter à eux seuls. Compte tenu de ces expériences positives, l'auteur recommande de régionaliser davantage les structures organisationnelles du programme subséquent d'Energie 2000. Concrètement, il propose la création de 10 à 12 centres de coordination dans toute la Suisse.

Evaluation de l'organisation régionale d'Energie 2000 en Suisse romande

Doris Sfar, Jérôme Gaillard, Jacques Erlanger (C.E.A.T. : communauté d'études pour l'aménagement du territoire, Lausanne)

Distribution: OFCL/OCFIM, 3003 Berne, n° de commande 805.525 f

De l'avis des auteurs, le programme subséquent d'Energie 2000 ne demande pas nécessairement la création d'une structure autonome pour la Suisse romande. Ce qui est important, cependant, c'est la présence de responsables exécutifs suisses romands dans les organes chargés de définir la stratégie et l'application du programme. De même, les structures et les modes opératoires devraient être conçus de manière suffisamment flexible pour pouvoir adapter produits et services au marché romand. Parmi quatre scénarios traités, ceux qui préconisent des solutions cantonales et la création d'une agence suisse romande reçoivent un accueil peu favorable de la part des auteurs. Ces derniers disent pouvoir, le cas échéant, se rallier à un modèle suisse, tout en préférant néanmoins le scénario « organisation faïtière suisse romande ». Il s'agit en l'occurrence de la création d'une instance responsable des échanges d'informations et de la coordination des activités en Suisse romande. Les acteurs de la politique énergétique qui y seraient représentés seraient les mieux placés pour soutenir un modèle cohérent, adapté à la région.

Entwicklung und Bestimmungsgründe des Energieverbrauchs 1990 bis 1999 und 2000

Konrad Eckerle, Bâle

Distribution: OFCL/OCFIM, 3003 Berne, n° de commande 805.526 d

Comme le programme Energie 2000 se termine à la fin de cette année, le champ de la plus récente analyse de l'évolution de la consommation d'énergie a été élargi : en plus de l'étude des fluctuations entre 1990 et 1999, la période 1990/2000 a elle aussi été prise en considération, afin de permettre de dresser un bilan provisoire pour toute la durée du programme. La consommation globale d'énergie de la Suisse a ainsi augmenté de 88 Petajoules (PJ), soit 11 %, entre 1990 et 2000. Les agents fossiles ont progressé moins rapidement que la moyenne (+8,9 %), tandis que les déchets industriels et les énergies renouvelables ont connu une croissance plus soutenue. Les mesures légales et les mesures volontaires du programme Energie 2000 ont généré, au total, des économies de quelque 40 PJ, soit 4,7 % de la consommation d'énergie globale prévue pour l'an 2000. Ce chiffre correspond à la consommation du canton de Lucerne. A cela, il faut ajouter que l'on a épargné entre 2,4 et 3,3 millions de tonnes de rejets de CO₂, soit environ 5,2 à 7,1 % du tonnage rejeté en Suisse.

SuisseEnergie pour l'avenir

Votations de septembre 2000 / Informations de l'Office fédéral de l'énergie

Publications disponibles:

„Fact Sheets“ (voir bulletin de commande ci-joint)

1. Pour l'énergie solaire, le bois et la force hydraulique (l'article constitutionnel sur une redevance promotionnelle en faveur des énergies renouvelables)
2. Taxer l'énergie pour alléger les charges salariales (l'article constitutionnel sur une redevance pour l'environnement)
3. Pour répondre froidement à des questions brûlantes (les objections aux redevances sur l'énergie et quelques réponses possibles)
4. Petit tour d'horizon de la politique suisse de l'énergie (et vision prospective)
5. Bon pour l'économie, prime à l'innovation (le projet dans l'optique économique)
6. Préserver l'environnement pour conserver le climat (utilité écologique du projet)
7. Une chance pour les régions (l'optique régionale)
8. Poursuivre – grâce à la redevance promotionnelle (Energie 2000 et le programme subséquent)
9. Des sous en plus pour une meilleure qualité de vie (l'optique du consommateur)
10. Garde-fous de la libéralisation (l'ouverture des marchés de l'électricité)

Informations de base

(par Internet www.admin.ch/ofen/avenir)

Projets Energie: leur contenu, leurs retombées

1. Résumé des propositions des Chambres fédérales
2. La redevance sur l'énergie profite à tous
3. Principes, objectifs et retombées d'une redevance écologique
4. Redevance promotionnelle et redevance écologique: effets financiers
5. Conséquences en termes de consommation d'énergie et de pollution
6. Conséquences économiques des redevances sur l'énergie
7. Initiative solaire et redevance promotionnelle comparées
8. Mode de scrutin

Quelques détails concernant les projets

9. Base de calcul: le contenu énergétique ou les rejets polluants
10. Comment seront prélevées les redevances énergétiques?
11. Réglementations spéciales pour productions gourmandes d'énergie
12. Investissements à l'étranger pour la protection du climat (mécanismes de Kyoto)

L'approvisionnement énergétique et les autres projets dans le domaine de l'énergie

13. Approvisionnement énergétique de la Suisse
14. Force hydraulique: rapport entre l'ouverture du marché de l'électricité et la redevance promotionnelle

15. Rapport entre la loi sur le CO₂ et les redevances sur l'énergie
16. Rapport entre les redevances sur l'énergie et la politique du nucléaire
17. Consommation d'énergie et modification du climat
18. Charge de l'environnement par les installations solaires et éoliennes

La promotion dans le domaine de l'énergie hier et demain (y c. Energie 2000)

19. Programme d'investissement Energie 2000: enseignements
20. 50 exemples
21. Encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment
22. Promotion des énergies renouvelables
23. Quelques chiffres

Comparaisons avec l'étranger

24. Les redevances énergétiques à motivation écologique en Europe
25. Comparaison des prix de l'énergie dans différents pays de l'OCDE

Compléments

26. Evolution des prix pétroliers, de l'essence en particulier

Energie Extra, N° 3/2000, juin 2000 (voir bulletin de commande ci-joint)

Bilan final provisoire d'Energie 2000: objectifs en partie atteints ; expériences et réseaux dont bénéficiera « SuisseEnergie »

Energie 2000 a permis de créer des emplois, de débloquer des investissements, de limiter les rejets de CO2 et de réaliser des économies d'énergie. Il n'a toutefois été possible d'atteindre qu'une partie des objectifs. Cela dit, on ne disposait pour ce faire que d'une petite partie des moyens prévus lors du lancement en 1990. Les nombreuses expériences accumulées au cours de ces dix dernières années sont désormais mises à profit pour l'introduction sans à-coups du programme subséquent d'Energie 2000, « SuisseEnergie », au début de l'an prochain.

Objectifs quantitatifs partiellement atteints

En 1999, le programme Energie 2000 a permis d'économiser 4,3 % de la consommation d'énergie globale en Suisse ; en l'an 2000, cette économie devrait atteindre 4,7 %. Ce chiffre correspond à la consommation d'énergie du canton de Lucerne ou à celle des cantons d'Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris et Jura réunis. L'économie réalisée n'a pourtant pas suffi à stabiliser, et encore moins à diminuer la consommation d'énergie dans son ensemble. Entre 1990 et 1999 en effet, la consommation d'énergies fossiles a augmenté de 7,6 % (8,9 % jusqu'en 2000), et celle d'électricité de 10 % (12 % jusqu'en 2000).

Les gains de rendement énergétique n'ont compensé qu'à raison de deux tiers environ la forte et constante augmentation du parc de véhicules à moteur, du nombre de logements et de celui des appareils électriques. L'objectif fixé, soit une stabilisation des rejets de CO2 jusqu'à l'an 2000, n'a ainsi pas été atteint. L'accroissement de la demande d'électricité se maintient certes dans le cadre prescrit – réduction de moitié de l'augmentation de la consommation par rapport aux années quatre-vingts, soit 16 % en 10 ans –, ce qui s'explique surtout par la stagnation économique dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. Cependant, l'évolution de ces derniers temps et les nouvelles perspectives énergétiques semblent indiquer que la consommation d'électricité reste étroitement liée à la croissance économique. Au regard de la politique menée jusqu'à présent et dans un contexte économique prospère, une stabilisation de la consommation dès l'an 2000 n'est donc guère envisageable.

Energie 2000 prévoyait d'augmenter d'un demi point la part de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici l'an 2000. Le résultat a nettement surpassé cet objectif, avant tout grâce à l'exploitation du potentiel commercial de la production d'énergie à partir de déchets dans les usines d'incinération d'ordures ménagères et dans les stations d'épuration.

Le développement de 5 % de la production hydroélectrique est également en grande partie réalisé (d'ici fin 2000, il devrait atteindre 4,7 % environ), tout comme l'accroissement de 10 % de la puissance des centrales nucléaires existantes (cet objectif devrait être atteint à 90 % environ avec l'augmentation de puissance de la centrale atomique de Leibstadt, actuellement en cours).

L'objectif d'accroître de 3 % l'apport des énergies renouvelables à la production de chaleur devrait être atteint à 70 %.

Dans le domaine de la Confédération proprement dite (bâtiments fédéraux, EPF, CFF, La Poste, qui représentent ensemble environ 1 % de la consommation totale d'énergie fossile en

Suisse et 11 % de la consommation d'électricité) tous les objectifs d'Energie 2000 ont été atteints (à l'exception de l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, si l'on prend en compte la totalité de la consommation de courant des CFF). La consommation d'énergie fossile a reculé de 17 %, résultat largement dû à la réforme de l'armée. La consommation d'électricité a reculé de 2 %, mais elle manifeste à nouveau une tendance à la hausse.

Moyens et mesures insuffisants

Pendant toute la décennie qu'a duré le programme, l'efficacité des mesures appliquées – 0,4 centime en moyenne versé par la Confédération par kilowattheure (1999/2000 0,13 ct/kWh) – peut être qualifiée de bonne. Cependant, les moyens et les mesures annoncés en 1991 par le Conseil fédéral et les cantons pour la réalisation du programme n'ont pu être que partiellement mis en œuvre. Le budget annuel de 170 millions de francs initialement prévu par la Confédération s'est réduit pour n'atteindre qu'un peu plus de 50 millions de francs par an en moyenne. Si des valeurs cibles ont bien été fixées sur le plan fédéral pour la consommation d'énergie d'appareils électriques et de véhicules à moteur, aucune disposition contraignante n'a par contre été édictée. Lors de l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie, qui abrogeait l'arrêté fédéral pour une utilisation économe et rationnelle de l'énergie, un certain nombre de mesures ont été rayées du droit fédéral. En conséquence, de nombreux cantons ont supprimé le décompte individuel des frais de chauffage dans les immeubles existants. Dans leur grande majorité, les cantons n'ont pas pu réaliser de programmes de réhabilitation d'immeubles anciens. Qui plus est, aucun canton n'a encore introduit de prescriptions légales fondées sur la recommandation SIA 380/4 Electricité dans le bâtiment.

Enfin, le caractère volontaire du programme a montré ses limites au fil du temps. Les mesures facultatives nécessitent elles aussi du temps et de l'argent. Personne ne pouvant être obligé à fournir une contribution, une partie de l'économie s'est jusqu'ici abstenue de participer. Le programme n'a commencé à produire un effet que dans la seconde moitié de sa mise en œuvre, et les moyens toujours plus limités en ont restreint la portée. Les mesures facultatives ont surtout été efficaces pour amener des changements de comportement (peu coûteux). Par contre, le déblocage d'investissements pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables aurait exigé nettement plus de fonds (ou de prescriptions). Entre 1997 et 1999, les succès enregistrés par le programme d'investissements Energie 2000 étaient surtout d'ordre conjoncturel (investissements, emplois). Les mesures d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments se sont soldées par des économies d'énergie de 63 % en moyenne. Dans le secteur Collectivités publiques, le rapport coûts/bénéfices du programme d'investissement (moyens de la Confédération par kWh économisé) est néanmoins resté nettement en deçà des résultats correspondants dus aux prescriptions et aux mesures facultatives.

La réalisation des objectifs a également été compromise par les conditions cadres, notamment par la baisse des prix de l'énergie pendant les années quatre-vingt-dix et par le débat sur l'ouverture du marché de l'électricité.

Trois progrès: dialogue – structures – innovation

Même si le dialogue sur la politique énergétique n'a pas pu parvenir à un consensus en matière d'énergie nucléaire, le programme Energie 2000 n'en a pas moins suscité d'innombrables contacts entre les différents milieux intéressés. La votation populaire du 23 septembre 1990 et le lancement consécutif d'Energie 2000 ont permis d'aboutir pour la première fois à un consensus au plan national sur les priorités de la politique énergétique (utilisation rationnelle de l'énergie et recours aux énergies renouvelables) et de concentrer tous les efforts sur des objec-

tifs chiffrés. C'est là un pas en avant considérable au regard des discussions sur l'énergie atomique qui se sont étalées sur deux décennies, empêchant tout progrès en matière de politique énergétique au niveau national. Les groupes de conciliation Force hydraulique et Lignes à haute tension, réunis sous l'égide d'Energie 2000, ont apporté des solutions complémentaires qui, si elles ne sont pas spectaculaires, présentent néanmoins l'avantage d'être concrètes.

En ce qui concerne les structures, les réseaux et les innovations, les résultats sont encore plus probants. Les réseaux d'intervenants du secteur Energies renouvelables (Swissolar, Association suisse pour l'énergie du bois, Groupement promotionnel Suisse pour les Pompes à chaleur, Suisse-Eole) ont permis de concentrer la promotion des énergies renouvelables sur des objectifs précis. En 1999 on a installé des équipements photovoltaïques totalisant une production de 1,7 MW, ainsi que 55 chauffages automatiques à bois déchetés et 6499 pompes à chaleur (un nouveau record). Les 25 groupes participant au Modèle énergétique suisse du secteur Gros consommateurs rassemblent environ 250 entreprises totalisant à peu près 30 % de la consommation énergétique industrielle en Suisse. Le secteur petites et moyennes entreprises (PME) travaille en étroite collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Il est en contact avec les associations de l'USAM les plus importantes sur le plan énergétique et avec 70'000 PME individuelles. Jusqu'en 1990, 3'227 déclarations d'intention ont été faites et 1'146 contrôles ont été réalisés. Le secteur immobilier a conclu 120 partenariats (articulés autour de huit points forts) avec des régies qui gèrent en tout 500'000 appartements. Cinquante-deux ateliers, 9 séminaires, 3'000 cours de conciergerie et 300 contrôles ont été mis sur pied. Dans le secteur Collectivités publiques, le label de qualité « Cité de l'énergie » a été largement reconnu pour désigner une politique communale progressiste en matière d'énergie. Sur les 150 communes participantes, 40 ont déjà obtenu ce label. Dans les écoles et les maisons communales, 85 semaines énergétiques ont été organisées. Afin d'optimiser la gestion de l'énergie dans le secteur hospitalier, des cours de formation ont été mis sur pied à l'intention du personnel technique des 238 principaux établissements de Suisse, totalisant 44'000 lits et des frais énergétiques s'élevant à 125 millions de francs par an. Dans le domaine de la circulation routière (secteur Carburants), plus de 190'000 « EcoDrivers » ont reçu une formation directe ou indirecte de conduite économe, et d'ici la fin de l'an 2000, on estime que 38'000 personnes participeront au projet Mobility d'utilisation collective de véhicules à moteur, soutenu par le secteur. A l'instar d'autres produits des différents secteurs d'Energie 2000, le projet de car-sharing, qui vole déjà de ses propres ailes, est devenu l'exemple type d'un investissement incitatif judicieux.

Les cantons, dès le début, se sont résolument engagés en faveur d'Energie 2000 et ils ont lancé des programmes d'application à l'échelon cantonal. La collaboration entre Confédération et cantons a été améliorée. Depuis 1990, tous les cantons ont édicté des lois et des prescriptions en matière d'énergie, ou alors ils ont procédé à l'adaptation des textes existants. Ils ont pris des mesures visant à harmoniser les dispositions cantonales, élaboré et encouragé le standard « Minergie » applicable au bâtiment, assuré le lancement et la mise en œuvre du modèle des gros consommateurs sur le plan du droit cantonal (ZH) et, d'une manière générale, apporté leur soutien au programme d'investissement Energie 2000.

Et maintenant ?

Les expériences faites dans le cadre du programme Energie 2000 permettent de tirer un certain nombre de conclusions. A moins de consentir des efforts supplémentaires, il sera impossible de réaliser les objectifs fixés en matière de politique énergétique, notamment la réduction de 10 % des rejets de CO₂ entre 1990 et 2010, ainsi qu'un approvisionnement énergétique durable. Aussi le Conseil fédéral a-t-il chargé le DETEC d'élaborer un programme subséquent, nommé

SuisseEnergie. Exploitant les acquis d'Energie 2000, il les renforcera par des initiatives et des produits nouveaux. En ce qui concerne les mesures facultatives, il faut que des conventions contraignantes soient conclues avec les gros consommateurs, conformément à la loi sur le CO2, ainsi que des conventions de prestations avec des agences, conformément à la loi sur l'énergie ; en ce qui concerne les mesures prescriptives, il faudra en outre adopter des dispositions de droit cantonal et fédéral sur la consommation d'énergie des immeubles, des appareils électriques et des véhicules à moteur, et renforcer les mesures incitatives par le biais de la redevance promotionnelle, de la redevance en faveur de l'environnement et de la loi sur le CO2. La compensation des effets négatifs de l'ouverture du marché de l'électricité et la perspective de la mise hors service prévisible des centrales nucléaires existantes rendent d'ailleurs indispensable un programme SuisseEnergie qui soit efficace.

Berne, 4 juillet 2000

DETEC Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication

Service de presse

Renseignements: Dr. Hans Luzius Schmid, Directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie,
Chef du Programme Energie 2000, tél. 031/322 56 02

Embargo :
Mardi 4 juillet 2000
12h00

Energie 2000
Programmleitung

Bundesamt für Energie
Monbijoustrasse 74
3003 Bern
Telefon 031-322 56 11
Telefax 031-323 25 00

Programme Energie 2000

Bilan final provisoire

- A. Energie 2000, de quoi s'agit-il ?**
- B. Résultats en bref**
- C. Résultats, expériences et conclusions provisoires**



Das Aktionsprogramm Energie 2000:
Energie-Partnerschaft, die nachhaltig wirkt.
Wir machen mehr – mit aller Energie.

A. *Energie 2000, de quoi s'agit-il? – Les principaux éléments*

Objectifs

- Pour le moins stabilisation de la consommation totale des énergies fossiles et des rejets de CO₂ en l'an 2000 au niveau de 1990 et ensuite réduction de 10 % jusqu'en 2010 selon la loi sur le CO₂ (conformément aux engagements pris lors de la conférence sur le climat à Kyoto en décembre 1997)
- Ralentissement de la progression de la demande d'électricité durant les années 90 et stabilisation de la demande dès l'an 2000
- Accroissement de la part des énergies renouvelables en l'an 2000 : 0,5 % de la production d'électricité et 3 % de la production de chaleur
- Augmentation de la production hydraulique de 5 % et de la puissance des centrales nucléaires existantes de 10 %

Les trois piliers

1. **Mesures volontaires** en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables
2. **Conditions-cadres étatiques** pour un approvisionnement énergétique suffisant et sûr, économique et respectueux de l'environnement, ainsi que pour l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie
3. **Dialogue** entre les intéressés sur des sujets controversés

Répartition des responsabilités

1. **Confédération**
 - Arrêté sur l'énergie (jusqu'à fin 1998), loi sur l'énergie (dès 1999), loi sur le CO₂, ordonnance sur la prot. de l'air, ouverture du marché, prog. d'invest., loi sur une taxe d'encouragement
 - Information, conseil, formation et perfectionnement, recherche et développement
 - Programmes internes à la Confédération : OCF, EPF, CFF, La Poste, DDPS, etc.
2. **Cantons/communes**
 - Réalisation d'Energie 2000 à l'échelon cantonal et communal
 - Exploitation des libertés d'action : bâtiment, transports, distribution d'électricité et de gaz
 - Programmes exemplaires dans les bâtiments communaux/cantonaux, etc.
 - Application des lois fédérales et cantonales sur l'énergie
3. **Secteur privé et particuliers**
 - Economie énergétique : entreprises fournissant des prestations dans le domaine de l'énergie, offre de courant solaire et écologique, etc.
 - Industrie, arts et métiers, agriculture, services, associations professionnelles, organisations écologistes et de consommateurs : contributions substantielles et croissantes en vue de la réalisation des objectifs

Organisation et tâches

- **Direction du programme** : coordination, organisation, planification, marketing global, contrôle de gestion, évaluation
- **Groupe de contact** : participants (env. 80) : apports concrets, actions, projets, investissements, information, motivation, comptes-rendus
- **Secteurs** : Collectivités publiques, Immobilier, Gros consommateurs, PME, Industrie, Hôpitaux, Carburants, Energies renouvelables : réalisation des concepts du marketing, établissement de réseaux d'intervenants, projets exemplaires susceptibles d'une large diffusion
- **Dialogue de politique énergétique** sur un approvisionnement énergétique à long terme et un programme énergétique après l'an 2000
- **Groupes de conciliation** : Force hydraulique, Lignes à haute tension, Déchets radioactifs : recherche d'un consensus

B. Energie 2000 : résultats en bref

1. Le cadre

- Prix à la consommation (réels)	1990/99	1973/1999
Essence	- 2%	- 21%
Huile de chauffage extra légère	- 27%	- 42%
Gaz naturel	- 13%	- 28%
Electricité	+ 7%	- 9%
- Produit intérieur brut (PIB)	+ 5,1%	
- Degrés-jours de chauffage	+ 3,7%	
- Population	+5,4%	
	1990/99	1990/2000
- Production industrielle	+ 16 %	+ 19%
- Surface de référence énergétique	+ 15%	+ 18%
- Parc automobile	+ 16%	+ 19%
	1999	2000
- Moyens financiers fédéraux E2000/OEn (prévisions 1991 170 mio. fr./an)	47 Mio. Fr.	48,2 Mio Fr.
- Dépenses consacrées à l'énergie par les consommateurs	21 Mia. Fr.	
- Estimation des coûts externes de l'approvisionnement énergétique	11-16 Mia. Fr./a	

2. Les trois piliers

2.1 Mesures volontaires (exemples)

- Gros consommateurs : 25 groupes (près de 250 entreprises représentant env. 30 % de la consommation énergétique industrielle) économisent 2 % de la consommation énergétique industrielle grâce au modèle énergétique suisse.
- Arts et métiers : contacts avec 70'000 PME, 3'227 déclarations d'intention, 1'246 check-ups, collaboration active de l'Union suisse des arts et métiers.
- Gestion d'immeubles : 120 partenariats comprenant 500'000 logements ; 52 workshops, 9 séminaires, 3'000 cours de gestion du bâtiment, 13'200 check-ups de chauffages.
- Collectivités publiques : 40 Cités de l'énergie (150 communes participantes), 85 semaines de l'énergie dans des écoles/bâtiments communaux,
- Hôpitaux : 238 hôpitaux (totalisant 44'000 lits et 120 millions de francs par an de frais énergétiques) formés à la gestion de l'énergie, 280 séminaires pour installations de chauffage complexes.
- Mobilité : 190'485 EcoDrivers formés, 29'276 CarSharer.
- Energies renouvelables : 1999, réalisation d'installations photovoltaïques d'une puissance de 1,7 MW, 55 installations automatiques à bois déchiqueté et 6'499 pompes à chaleur (nouveau record).

2.2 Conditions-cadres légales

Confédération

- Redevance promotionnelle et redevance en faveur de l'environnement (norme de base) adoptées par le Parlement. Soumises au peuple le 24.9.00, en même temps que l'initiative solaire.
- Loi sur le marché de l'électricité : liée aux redevances sur l'énergie.
- Bilan du programme d'investissement Energie 2000 : la demande excède largement les moyens disponibles (64 millions de francs). 970 millions de francs d'investissements et création de 9'300 emplois-années ; économies d'énergie de 15 PJ pendant la durée d'application des mesures.

Cantons

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'énergie le 1.1.1999, la législation sur l'énergie est adaptée dans presque tous les cantons : davantage de promotion cantonale, abandon du DIFC dans le cas de bâtiments existants et du régime de l'autorisation pour les chauffages électriques.

2.3 Dialogue

Achévé.

3. Réalisation des objectifs

Secteur	Objectif ¹⁾ 2000	Changement ²⁾ 1990/99	Degré d'achèvement fin 1999	Changement ³⁾ 1990/2000	Degré d'achèvement fin 2000
- Consommation d'énerg. fossiles	stabilisation	+ 7,6%	---	8,9%	non atteint
- Consommation d'électricité	< + 16%	+10,0%	---	12,0%	atteint
- Part des én. renouvel. dans la production de chaleur	+ 3%	+36,8%	65%	40,0 %	70 %
- Part des én. renouvel. dans la production d'électricité	+ 0,5%	+74,3%	123%	+84,3 %	142 %
- Production hydraulique (y c. usines en constr. en 1990)	+ 5%	+ 4,5%	90%	+4,7 %	94 %
- Centrales nucl. existantes	+ 10%	+ 7,9%	79%	8,9%	89%

¹⁾ Objectifs revus à la baisse par les secteurs (cf. annexe 1)

²⁾ Etat fin 1998

³⁾ Projection Prognos

4. Coûts / bénéfices

Mesures	Economies				Réduction CO2		Emplois ²⁾		Investissements		Budget Conf.	
	(PJ)		(%)		(Mio. t)				(Mio. Fr.)		(Mio. Fr.)	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Mesures volontaires ¹⁾	19,9	22,1	2,3	2,5	1,2 - 1,6	1,3 - 1,8	5550	5950	570	880	17,8	18,10
Mesures législatives	16,6	18,1	1,9	2,1	1,0 - 1,4	1,1 - 1,5	1570	1780	191	223	34,5	35,5 ⁴⁾
Progr. d'investissement	0,4	0,7	--	0,1	--	0,1	2400 ³⁾	--	250 ³⁾	--	42,3	--
Total	36,9	40,9	4,3	4,7	2,3 - 3,0	2,4 - 3,4	9520	7730	1011	1103	94,6	53,6

¹⁾ Effet global des secteurs et de leurs partenaires

²⁾ Effet sur l'emploi pendant l'année sous revue

³⁾ Hypothèse : 1/4 du total des investissements du programme et de l'ensemble de l'effet sur l'emploi se produit en 1999

⁴⁾ Y compris 3 millions de francs de contributions globales aux cantons et promotion de la Confédération.

C. Energie 2000: Résultats, expériences et conclusions provisoires

Bilan d'Energie 2000 (juin 2000)

Les résultats d'Energie 2000 sont loin d'être négligeables. A la suite de la votation populaire du 23 septembre 1990 (article constitutionnel sur l'énergie et moratoire sur le nucléaire), un vaste programme de politique énergétique, comportant des objectifs chiffrés, a été mis sur pied. C'était une première pour la Suisse. La Confédération, les cantons, les communes et de nombreux partenaires de l'économie privée se sont alors mis d'accord pour promouvoir le rendement énergétique et les énergies renouvelables. Ce programme a encouragé l'innovation dans les techniques et procédés à bon rendement énergétique. Il a entraîné la mise en place de structures et de réseaux qui seront repris dans le programme subséquent. Quant au dialogue qui s'est instauré à différents échelons et dans de multiples organes, il a lui aussi conduit à des expériences positives – si l'on excepte le domaine de l'énergie nucléaire.

Dans l'optique des collectivités publiques, le programme Energie 2000 offre un rapport coût/utilité très favorable. La Confédération, en investissant 47 millions de francs en 1999, s'est économisé 470 à 690 millions de francs de coûts externes. Ainsi le rapport coût/utilité pour la Confédération est de 1 sur 10 à 15. Il s'en est suivi des investissements de l'ordre de 1 milliard de francs. Parallèlement, les consommateurs ont économisé 900 millions de coûts d'énergie. Jusqu'en 1999, la demande d'énergie a été réduite de 4,3 % (estimation) par rapport à ce qu'elle aurait été sans le programme. C'est la consommation du canton du Tessin, mais cela ne permet pas de stabiliser la demande globale et ultérieurement, la réduire. C'est également trop peu dans la perspective du développement durable. La principale raison de ce manque d'influence est l'insuffisance des moyens financiers et légaux à disposition.

En d'autres termes, il ne suffit pas de continuer sur cette lancée. Il faut renforcer très nettement le recours aux mesures volontaires, en agissant sur trois plans: celui des conventions avec les gros consommateurs et avec des agences de l'énergie, celui de l'encouragement au sens de la LTE et celui des possibilités offertes par les conditions cadres législatives de la Confédération (surtout pour les véhicules motorisés et les appareils) et des cantons (secteur du bâtiment).

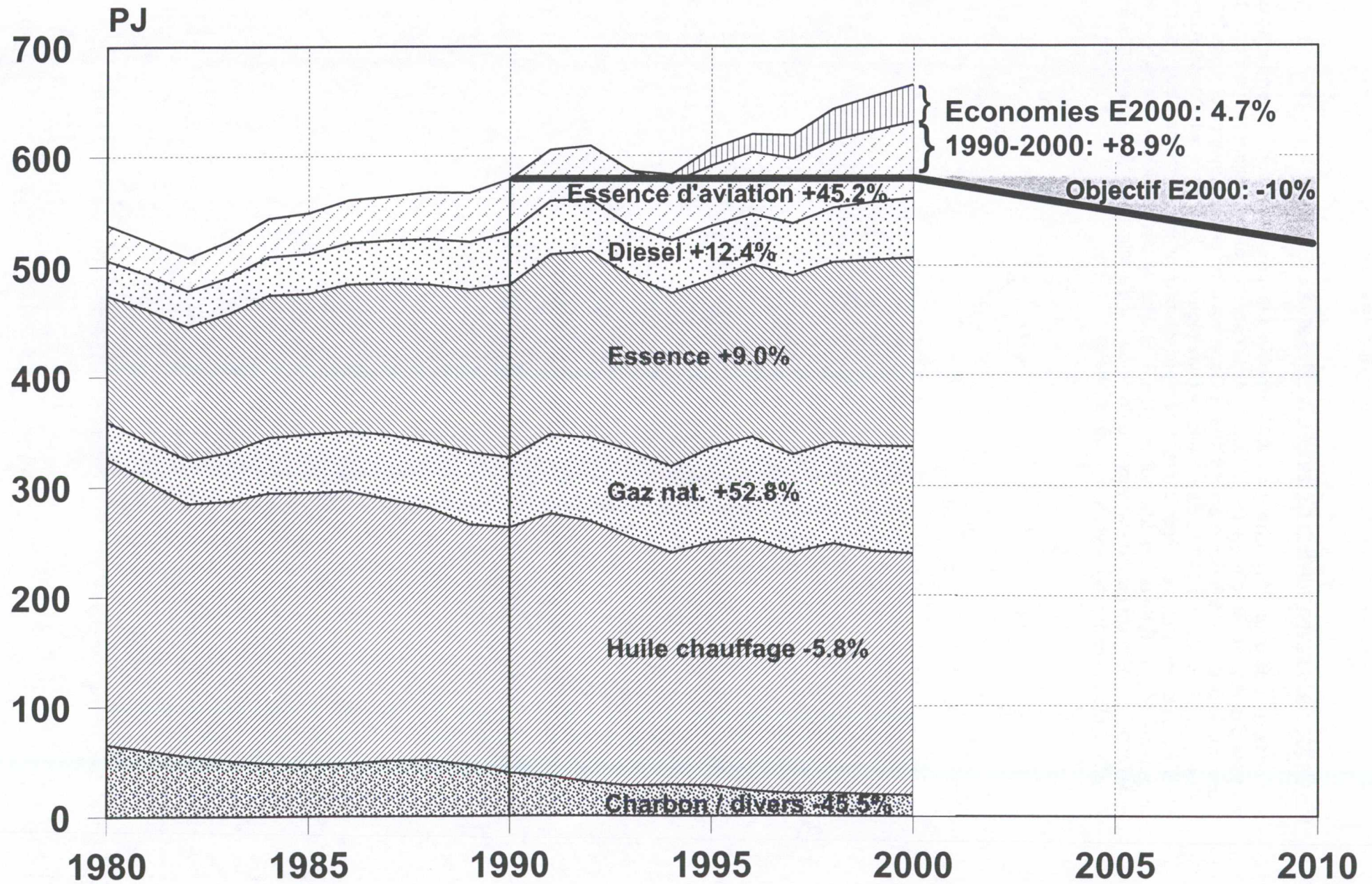
Bilan Energie 2000 (juin 2000)

Coûts	Bénéfices
47 mio. (Confédération)	Economies d'énergie: 4,3 % (TI) = 900 mio. Fr.
1,1 mia. investissements	2,3 - 3 mio. t CO2 (7 %)
	9'500 emplois
	- 580 mio. coûts externes
	Réseaux / Innovations

Evolution de la consommation d'énergies fossiles en Suisse

L'un des grands objectifs d'Energie 2000 – stabiliser la consommation d'énergies fossiles – ne sera pas atteint. En effet, entre 1990 et 1999, la consommation a augmenté de 7,6 % (prévision pour fin 2000: + 8,9 % par rapport à 1990). Cette évolution découle avant tout d'une forte baisse des prix du pétrole (-27 % pour l'huile de chauffage extra-légère entre 1990 et 99) et d'exigences toujours plus élevées. Celles-ci se manifestent dans l'accroissement du nombre des appartements (+10,6 %) et des automobiles (+13,3 %). Mais la progression la plus forte (+ 45,2 % entre 1990 et 2000) est celle de la demande de carburant d'aviation, qui n'est pas soumis à l'impôt, conformément aux conventions internationales.

CONSOMMATION D'ENERGIE FOSSILE EN SUISSE

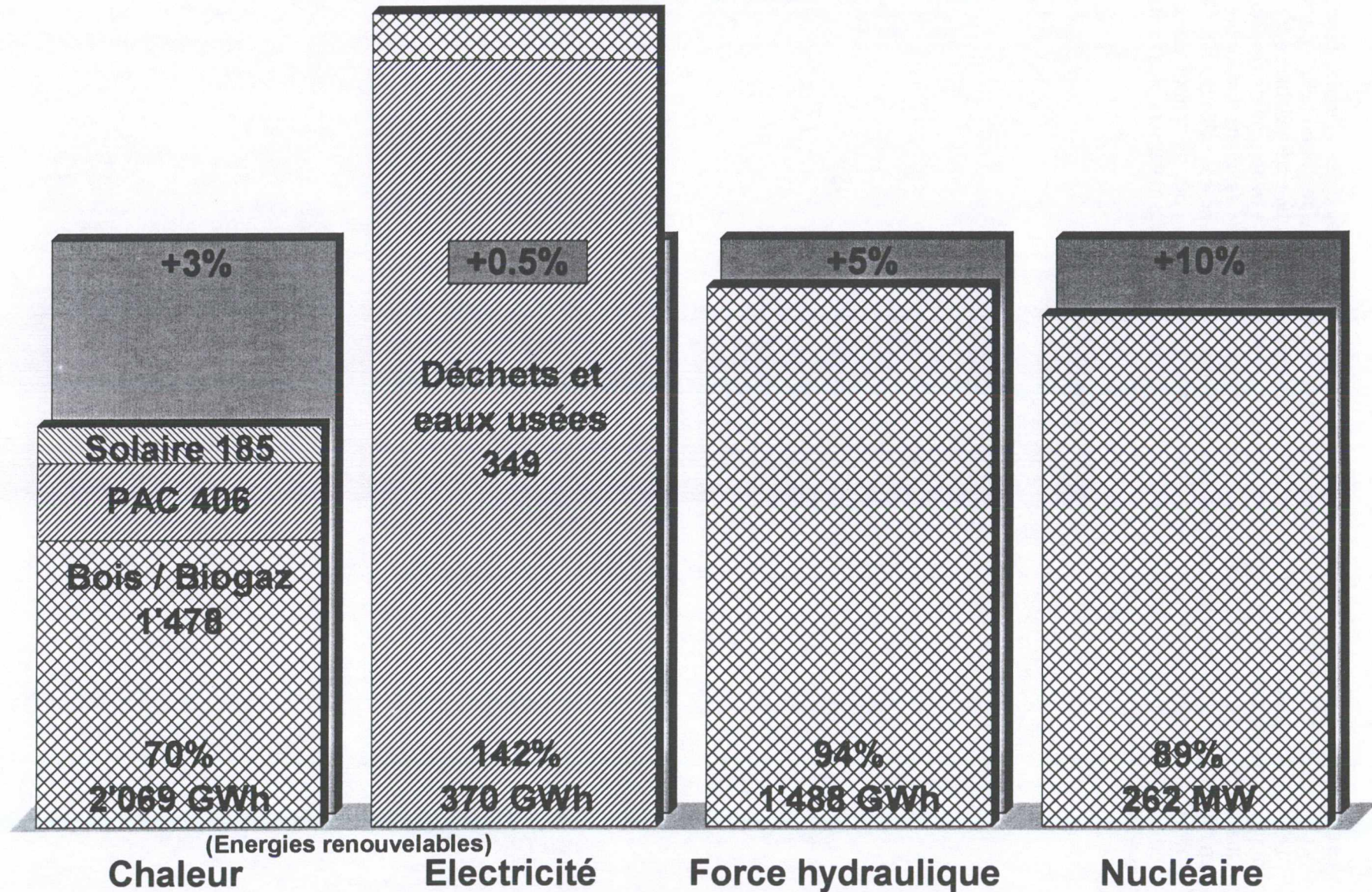


Objectifs de production pour 2000

Les objectifs de production assignés à Energie 2000 dans le domaine des énergies renouvelables (y compris la force hydraulique) et dans celui de l'énergie nucléaire seront en bonne partie atteints, même si c'est grâce à l'apport déterminant des énergies renouvelables déjà viables économiquement, produites dans les stations d'incinération d'ordures et dans le traitement des eaux usées. Quant à l'énergie solaire (et surtout à la photovoltaïque), l'apport en est bien inférieur aux attentes en raison des coûts de production très élevés (malgré leur diminution de moitié depuis 1990), du caractère incertain des programmes promotionnels, de la baisse de prix du pétrole, des coûts externes des énergies classiques et des possibilités d'encouragement, nettement plus faibles que prévues.

ENERGIE 2000

OBJECTIFS DE PRODUCTION EN 2000

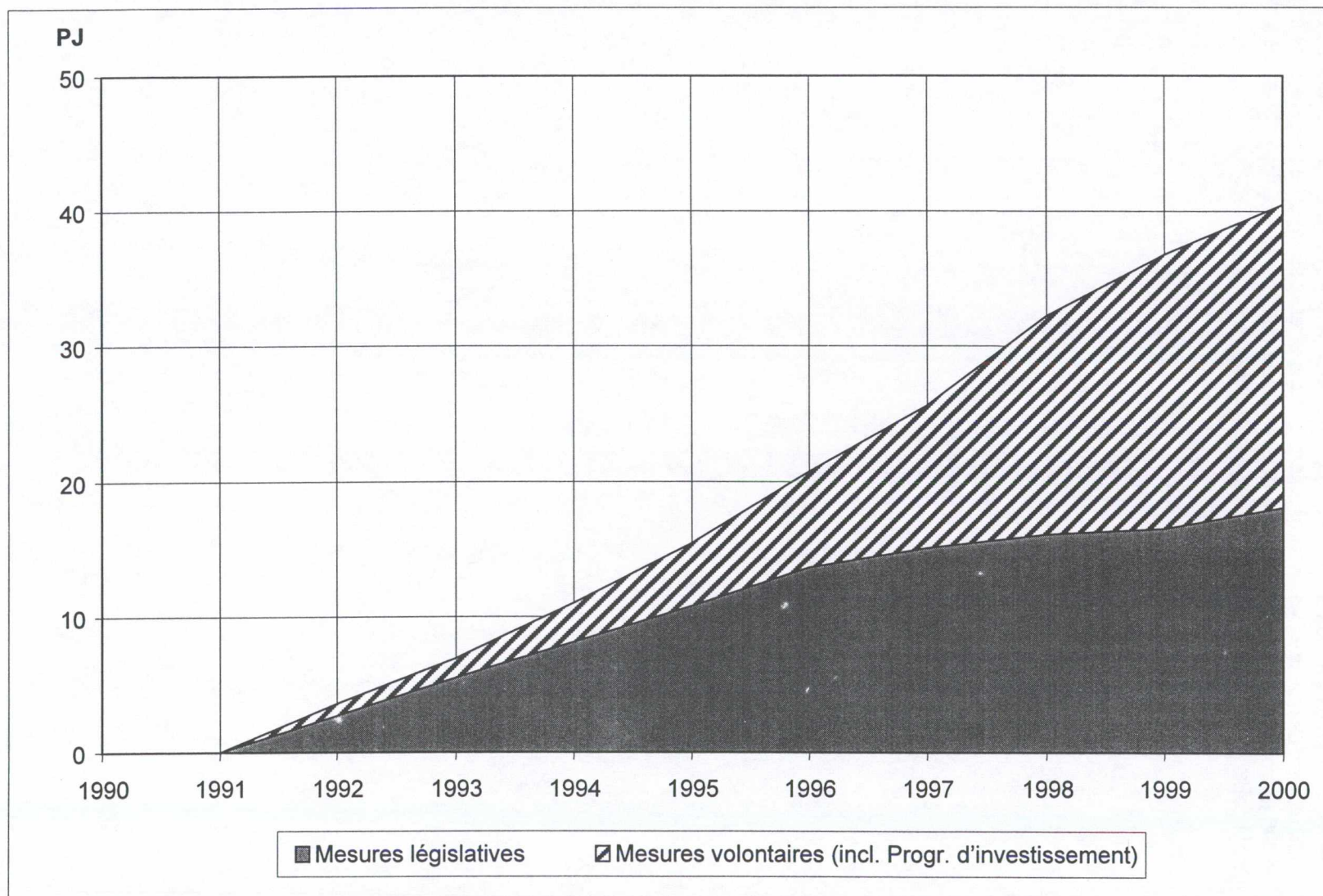


☒ % atteint fin 2000
 ■ Objectif 2000

Economies d'énergie

Les économies réalisées grâce à Energie 2000 se sont manifestées discrètement au début, mais de façon de plus en plus nette dans la 2^e moitié de la décennie. Cela s'applique surtout aux effets des mesures volontaires, alors que les effets des mesures législatives ont stagné depuis 1996 en raison des revers subis par la loi fédérale sur l'énergie (DIFC) et par les valeurs-cibles applicables aux appareils et véhicules motorisés.

Energie 2000: Economies réalisées (évaluation)



Enseignements

La réussite du programme Energie 2000 repose en particulier sur les facteurs ci-après:

- Des objectifs chiffrés, permettant d'unir tous les efforts et de leur donner une orientation commune;
- Le choix du partenariat : Energie 2000 regroupe les principaux acteurs politiques (Confédération, cantons, communes, secteur privé, organisations écologistes et de consommateurs);
- L'adaptation à l'économie : les secteurs Energie 2000 ont concentré leur action sur les principaux groupes-cibles: industrie, arts et métiers, immobilier, hôpitaux, collectivités publiques, carburants et énergies renouvelables;
- La variété des approches : mesures volontaires, conditions-cadres législatives, dialogue.

Par ailleurs, sont apparus comme des entraves :

- L'insuffisance des moyens financiers et législatifs;
- Le caractère hésitant de la politique d'encouragement;
- L'importance des coûts externes (au moins 11 - 16 milliards de fr. par année), dont l'internalisation obligerait à presque doubler les prix de l'énergie;
- La trop grande liberté de l'action volontaire : chacun pouvant participer sans s'engager à fournir une contribution déterminée.

Expériences E2000

⊕ facteurs de succès	⊖ obstacles
<ul style="list-style-type: none">● Objectifs● Collaboration● Orientation commerciale● 3 piliers	<ul style="list-style-type: none">● Manque de moyens● Stop and go● Prix en baisse, LME● Non épuisé

Objectifs et moyens

Par rapport aux montants dont il était question en 1991, le Conseil fédéral et le Parlement n'en ont finalement libéré qu'un petit tiers; les objectifs du Conseil fédéral touchant la consommation d'énergie des véhicules et des appareils ne seront pas atteints. Le passage de l'arrêté à la loi sur l'énergie s'est traduit par l'abandon de plusieurs mesures importantes à l'échelon de la Confédération, puis des cantons (p.ex. le décompte individuel des frais de chauffage dans les bâtiments existants). Quelques mesures supplémentaires qui étaient de la compétence des cantons n'ont pas été prises (analyse sommaire obligatoire en cas de transformations, mise en œuvre des recommandations tarifaires de la Confédération et de la recommandation SIA concernant l'énergie électrique dans les bâtiments). Etant donné ces restrictions, les objectifs convenus ne seront pas atteints.

E2000: objectifs + moyens (prévisions et réalité)

Objectifs: stabilisation consommation / CO2, énergies renouvelables		
Moyens	Planification (février 91)	Réalisation
Budget	170 mio. fr./an	55 mio. fr./an
Bâtiments féd.	1991/95: 300 mio.	1991/98: 136 mio.
LEne/AE	DIFC, chauffage élect., ... ordonnances appareils/véhic. moteur	(6 cantons, 8 cant. ?) objectifs visés, pas de sanctions
Cantons	SIA 380/4 analyse oblig. rénovations tarifs recomm. DFTCE 89	(bâti. cant.: 11 cant.) --- (ouverture du marché)

Programme d'investissement Energie 2000 : enseignements

Le programme d'investissement Energie 2000 (1997/99) a été un succès. La demande a largement dépassé les moyens mis à disposition, surtout pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments et pour le recours aux énergies renouvelables. La mise en œuvre assistée (informatique) a donné satisfaction (coûts d'exécution environ 5 % des montants accordés et 0,3 % des investissements provoqués). L'intérêt manifesté a été moins grand en Suisse romande et au Tessin. La possibilité d'une aide pour optimiser un éclairage ou pour récupérer de la chaleur a été moins demandée. Quant aux objectifs, ils ont été largement dépassés sur le plan conjoncturel, grâce surtout à des investissements complémentaires, à caractère non énergétique; au plan énergétique, ils n'ont pas été entièrement atteints du fait que la récupération de chaleur, très avantageuse par son rapport coût/utilité, a suscité peu d'intérêt.

Programme d'investissement E2000

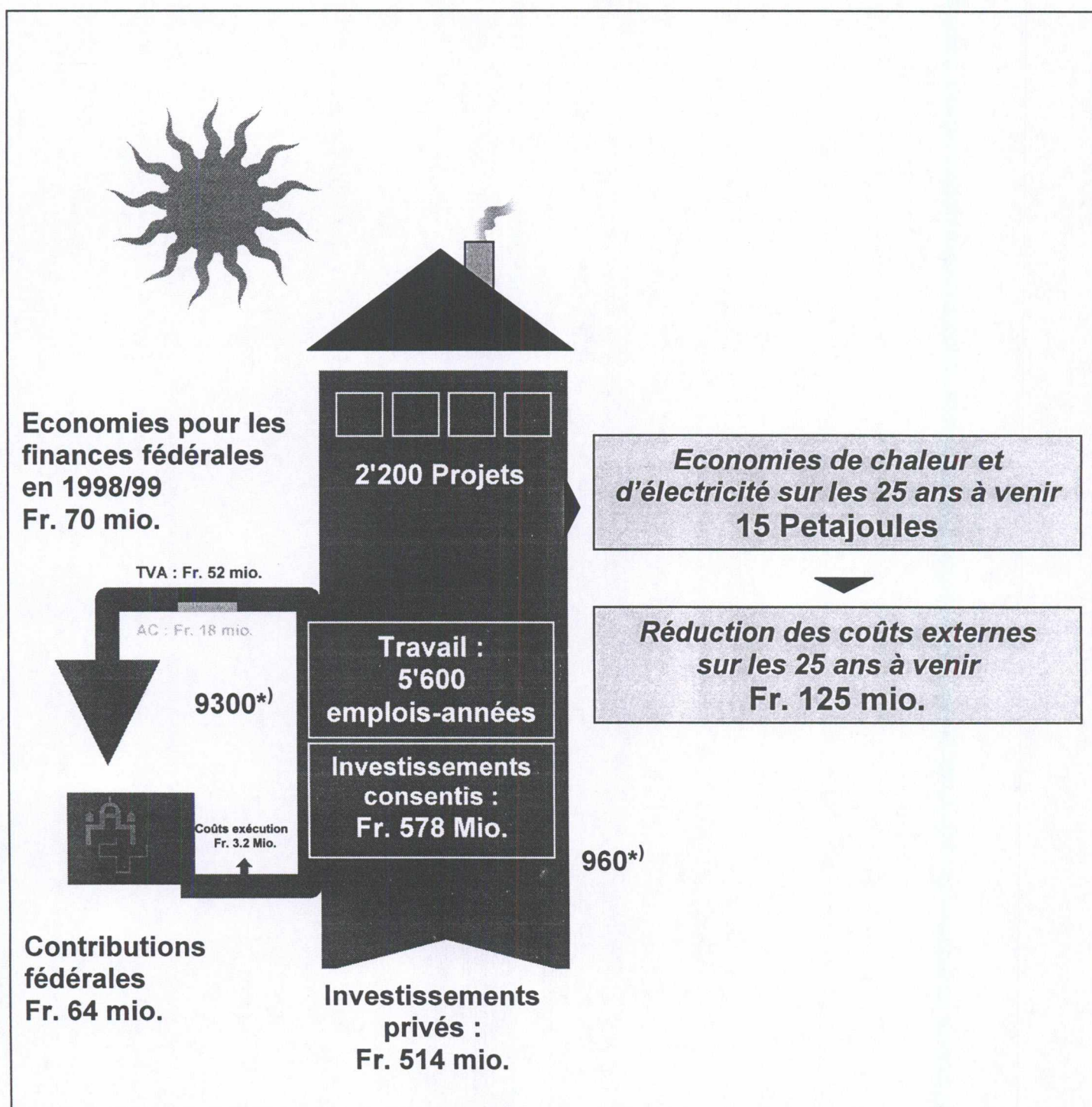
Expériences

+	-
<p>Demande >> Crédit Suisse alémanique Enveloppe, énergies renouvel. Aide électronique Banque de données Objectifs conjoncturels : 970 (au lieu de 600) mio. Invest.</p>	<p>Stop and go Suisse romande / italienne Eclairage / récup. de chaleur Cautionnements Objectifs économies d'énergie 8 mio. Fr./a (au lieu de 15-20)</p>

Programme d'investissement Energie 2000 : résultats

Le programme d'investissement a déployé des effets très positifs sur la conjoncture (emplois, investissements) comme sur la caisse fédérale: les 64 millions de francs libérés par la confédération ont été plus que compensés par les retombées en termes de TVA (52 millions de fr.) et de prestations non versées par l'assurance-chômage (18 millions), et cela sans tenir compte des investissements complémentaires provoqués par l'opération. Ce programme de subvention a donc agi comme un programme d'investissement, de création d'emplois, de promotion technologique et de protection de l'environnement.

Programme d'investissement Energie 2000



Le programme Energie 2000:
Un partenariat à effet durable.
Préparons l'avenir, avec toute notre énergie.

*¹)y compris effets non-énergétiques

Energie 2000 : ordres de grandeur

Energie 2000, ce n'est pas la grosse artillerie ; ce serait plutôt des pistolets pour la chasse à l'éléphant: une aide fédérale de 55 millions de francs était censée stabiliser, puis réduire la demande d'énergie. Il s'agissait donc d'influencer un marché de plus de 20 milliards de francs par année pour l'énergie, de 31 milliards par an pour le bâtiment, de 66 milliards par an pour l'industrie automobile et de 9 milliards par an pour les appareils électriques. L'assainissement de bâtiments à lui seul est évalué à 43 milliards de francs.

Energie 2000 – ordres de grandeur

Dépenses anuelles CH pour

● Energie	20	mia Fr./a
● Bâtiment	31	mia Fr./a
● Branche automobile	66	mia Fr./a
● Contribution fédérale routes	3	mia Fr./a
● Appareils électriques	9	mia Fr./a

Potentiel de promotion

● Rénovation bâtiment	43	mia Fr./40a
● Maintien/rénov. force hydraulique	3,5	mia Fr./25a

<u>Budget E2000</u>	55	mio Fr./a
---------------------	----	-----------

Errata

- Informations aux médias : " Bilan final provisoire d'Energie 2000 : objectifs en partie atteints ; expériences et réseaux dont bénéficiera « SuisseEnergie » " (version corrigée : voir annexe)
- Programme Energie 2000, Bilan final provisoire, annexes :
 - B. Résultats en bref, tableau « Le cadre »,
 - C. Résultats, expériences et conclusions provisoires, 1^{ère} page bilan d'Energie 2000, 2^e paragraphe :

Les moyens financiers de la Confédération pour Energie 2000 étaient de Fr. 52,3 mio en 1999 et de Fr. 53,6 mio en 2000 (au lieu des sommes indiquées : respectivement Fr. 47 mio et Fr. 48,2 mio).

Korrigendum

- Programm Energie 2000, Provisorische Schlussbilanz, Beilagen :
 - B. Ergebnisse in Kürze, Tabelle « Das Umfeld »,
 - C. Provisorische Resultate, Erfahrungen und Schlussfolgerungen, 1. Seite Bilanz Energie 2000, 2. Abschnitt:

Die finanziellen Mittel des Bundes für Energie 2000 betragen Fr. 52,3 Mio (1999) bzw. Fr. 53,6 Mio (2000) (statt der angegebenen Fr. 47 Mio bzw. Fr. 48,2 Mio).